

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
30 JUIN 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

GESTION DE LA VILLE DE SAUMUR – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) – ARRET DE PROJET – AVIS DE LA COMMUNE

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté par le Syndicat Mixte du Grand Saumurois le 28 juin 2016.

**PPRI VAL D'AUTHION – PROCEDURE DE REVISION – AVIS DE LA COMMUNE SUR LES CARTES
D'ALEAS ET D'ENJEUX**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la cartographie des aléas et émet un avis défavorable sur la cartographie des enjeux au regard :

- des éléments figurant dans une annexe
- de la comptabilité avec les objectifs du SCOT
- de la nécessité en ZUD et en AZU de favoriser la reconversion de sites ainsi que le développement des activités et établissements existants.

SEISME EN ITALIE – AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Attribution à "l'Unione dei Comuni del Distretto Ceramico" d'une subvention d'un montant de 2 500 €.

**COMPLEXE SPORTIF JEAN CHACUN – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'UNION
EUROPEENNE (FEDER)**

Approbation du plan de financement.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Union Européenne la subvention au titre du FEDER. Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

**FONDS REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT SOCIAL 2016 – DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de la Région Pays de la Loire les subventions au titre du Fonds Régional d'Accompagnement au Logement Social. Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

EXERCICE 2016 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution des subventions de l'exercice 2016 pour un montant total de 36 350 € dont le détail peut être consulté auprès de la Direction Service aux Familles service aux jours et heures d'ouverture du service Vie Associative et sportive de la Ville situé Espace Jean Rostand, Quartier de la Croix Verte à Saumur.

EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

442 ROUTE DE MONTSOREAU A DAMPIERRE-SUR-LOIRE – TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU COTEAU – DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de limiter le coût global de cette opération pour la Ville, sollicitation auprès de l'Etat d'une subvention au titre des "Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs" (Fonds BARNIER) pour la réalisation des travaux de prévention et de réduction des risques ainsi que la maîtrise d'œuvre de l'opération. Au cas où la subvention attendue ne serait pas obtenue, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents à intervenir.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES – ANNEE 2014-2015

Admission en non-valeur des créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge pour un montant total de 359, 49 €.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES – ANNEE 2010-2015

Admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de :

- 5 230,29 € sur le budget principal
- 311, 32 € sur le budget annexe assujettis à TVA
- 0, 60 € sur le budget chaufferie
- 114, 32 € sur le budget aérodrome.

DETTE – PROVISION POUR RISQUE DE TAUX - INSTITUTION

Constitution d'une provision pour risque de taux à hauteur de 115 000 €. Cette provision sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque et donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsqu'il ne sera plus susceptible d'être réalisé.

TITRE REPAS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT, LA VILLE DE SAUMUR, SON CCAS ET LE SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU SAUMUROIS

Approbation de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de Saumur, son Centre Communal d'Action Sociale et le Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique du Saumurois pour mener une consultation en Appel d'Offres Ouvert relative à l'acquisition de titres repas.

Approbation de la désignation de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement comme coordinatrice de ce groupement de commandes.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement qui définit les modalités de son fonctionnement.

CONVENTION RELATIVE A LA SUBVENTION D'UNE ACTION DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES PAR HABITAT SOLIDARITES - APPROBATION

Approbation de la convention 2016.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant

* pour signer cette convention ainsi que tout acte en découlant.

* pour verser la subvention de 15 000 € à l'association Habitat Solidarité suivant les modalités définies par la convention.

EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS – RETOUR DE BIENS MIS A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Municipal accepte le retour des biens suivants et la mise à jour de l'inventaire de la Ville de Saumur qui en résulte :

Équipement	Valeur Brute	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable au 31/12/2015
1 chauffeuse Surf – Revêtement tissu Vert	421	421	0
Bacs à albums – Mobilier Borgeaud			
- 11 éléments de rangement (0,65x0,65x0,3)	3 026	3 026	0
- 7 éléments de rangement (0,65x0,65x0,3)	1 925	1 925	0
- 2 chauffeuses Surf – Revêtement tissu Vert	819	819	0
1 caisson en bois avec tiroir hêtre naturel	0	0	0
	6 191	6 191	0

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le nouveau procès-verbal, établi contradictoirement entre les deux collectivités et régissant leurs rapports.

MARCHES DE PLEIN AIR – DROIT DE PRESENTATION D'UN REPRENEUR – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Fixation à cinq ans de la durée minimale d'exercice de l'activité des titulaires d'une autorisation d'occupation d'un emplacement de marché de plein air visée à l'article L.2224-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme condition de présentation d'un successeur en cas de cession de leur fonds de commerce.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET L'ASPIRE SERVICE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "20H CHRONO"

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Saumur ou son représentant pour signer les conventions e partenariat entre la Ville de Saumur et l'Aspire Service dans le cadre du dispositif "20h Chrono".

PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CCAS ET D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition de personnel entre la ville et l'association Saumur Loire Basket 49, pour la période du 5 juillet 2016 au 31 décembre 2016.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition de personnel entre la ville et le CCAS de Saumur, pour la période allant du 15 septembre 2016 au 14 septembre 2017, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU CCAS AUPRES DE LA VILLE DE SAUMUR

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mise à disposition de personnel entre le CCAS de Saumur et la Ville de Saumur pour la période allant du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Création de 2 Emplois permanents :

Directions / Services	Fonctions	Grade (s) / Catégorie	Effectifs	Temps de travail	Fondement juridique du recrutement
Direction Générale des Services	Contrôleur de gestion	Attaché / Attaché principal (Catégorie A)	+1	Temps complet	Emploi permanent. Article 3-3-2° loi n°84-53 du 26/01/1984 si contractuel : 3 ans maxi renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue, renouvellement en CDI
Direction Service aux Familles / Direction Générale Adjointe	Animateur local du RFVADA	Attaché territorial (Catégorie A)	+1	Temps non complet 50%	Emploi permanent. Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984

Création, ainsi qu'il suit, de 5 postes dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :

Directions / Services	Fonctions	Temps	Effectifs	Rémunération
Direction des Moyens Techniques	Agents polyvalents d'entretien des espaces publics	35h/semaine	+3	SMIC au prorata du temps de travail
Direction des Moyens Techniques	Agents polyvalent d'entretien des équipements sportifs	35h/semaine	+1	SMIC au prorata du temps de travail
Direction Service aux familles / Centre Social et Culturel	Agent de médiation sociale	35h/semaine	+1	SMIC au prorata du temps de travail

Approbation des suppressions d'emplois suivantes :

Directions / Services	Grades	Catégorie	Effectifs	Temps de travail
Direction des Moyens Généraux	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	-1	Temps complet
Système d'informations	Attachés territoriaux	A	-4	Temps complet
Système d'informations	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	-1	Temps complet

Approbation des modifications suivantes concernant le service Education de la ville :

ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Grade	Temps de travail	Effectif	Grade	Temps de travail	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (Cat C)	Temps non complet (31h/semaine)	-1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (Cat C)	Temps complet	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (Cat C)	Temps non complet (22h/semaine)	-1			

Approbation de la rémunération du Responsable du Service Développement Social en référence à la grille indiciaire des Attachés Territoriaux.

DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE MONSIEUR APCHIN MICHEL, ANCIEN MAIRE DE SAUMUR

Décisions :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Michel APCHIN, en sa qualité d'ancien Maire de Saumur, pour lui permettre d'assurer la défense de ses intérêts, dans les suites pénales données à l'accident mortel du panorama de Saumur en date du 6 août 2012.

- d'autoriser le financement sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocat, d'huissier de justice ou autres frais devant être engagés pour mener les actions nécessaires à sa défense, exception faite des amendes ou des condamnations éventuelles qui resteront à la charge de Monsieur APCHIN en vertu du principe de la personnalisation des peines.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire et à solliciter de notre assureur Protection Fonctionnelle le remboursement desdits frais.

LIEU-DIT "LES FUYES" – ROUTE DE BOUMOIS A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – IDENTIFICATION CADASTRALE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER – INTERVENTION DE LA COMMUNE DE SAUMUR A L'ATTESTATION DE PROPRIETE SUITE AU DECES DE MADAME PIERRETTE BLANCHE VEUVE FRABOT

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'attestation de propriété à intervenir.

ESPACE JEAN ROSTAND MAISON DES ASSOCIATION ET DE QUARTIER – MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION

Approbation du règlement d'utilisation de l'Espace Jean Rostand, Maison des Associations et de Quartier, situé 330 rue Emmanuel Clairefond à Saumur, destiné à régir les relations entre la Ville et les utilisateurs de cet équipement municipal et à définir ses modalités de réservation d'utilisation et d'occupation.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE L'ANJOU – EXERCICE 2015 – RAPPORT ANNUEL

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 de la Société Publique Locale de l'Anjou.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE – ADHESION DE LA COMMUNAUTE CANDEENNE DE COOPERATIONS COMMUNALES

Approbation de l'adhésion, au SIEM, de la Communauté Candéenne de coopérations communales au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public.

PROJET QUARTIER EN MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTIONS REGIONALES

Décision de solliciter auprès de la Région Pays de la Loire l'aide la plus élevée possible dans le cadre de l'appel à projet "Appropriation du patrimoine par les jeunes 2016".

Au cas où le cofinancement ne serait pas obtenu, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 6 juillet au 27 septembre 2016 sous les numéros 2016/83 à 2016/122 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le vendredi 30 septembre 2016
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean Michel MARCHAND

